

## Compte-rendu de la commission H&S du mardi 5 juillet 2022

### Etaient présents :

ANTEA	Nadra SIMON-TAJAN
BREZILLON	Charlotte CHIBOUT
BUREAU VERITAS	Rodolphe ORDRONNEAU
DEKRA	Marie GAULME
Element Terre	Anne Tremillon
ENGLOBE	Guillaume LEMOINE
EODD	Marine TOANEN
ERG ENVIRONNEMENT	Anne-Charlotte SANNIER
GINGER BURGEAP	Marc-Eric PAUTET
HPC Envirotec	Yannis CHILARD
RSK Environnement	Esmé BOUILLIEZ
SARPI Remediation	Alexis BERTRAND
SARPI Remediation	Boris DEVIC-BASSAGET
SECHE Eco-Services	Thierry GEGU
SERPOL	Nicolas COURTOIS
SERPOL	Pascal POMAREDE
SETEC HYDRATEC	Julien BRETON
TAUW	Reynald PERROT
UPDS	Christel de LA HOUGUE
UPDS	Camille ARCANGELI
VALGO	Xavier LAPEYRONIE

## 1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 16 mai 2022

Le compte-rendu de la commission H&S du 16 mai 2022 est adopté.

## 2. EVALEXPO : présentation de la nouvelle version

*Cf. diaporama en annexe*

Présentation des corrections ou améliorations apportés pour une nouvelle version d'Evaexpo.  
Nouvelle version à la date du 5 juillet.

### Modifications « simples » :

- Réintégration de l'onglet « lisez-moi », résumé du guide complet. Cet onglet « lisez-moi » devra renvoyer vers le guide complet, qui doit encore être mis à jour.
- La liste des types d'opérateurs est fixe. Elle pourra évoluer selon les retours.
- Intégration d'une liste d'APR avec remplissage automatique des FPA. A faire évoluer selon les retours. Dns son fascicule, l'INRS propose d'augmenter le FPA gaz des appareils filtrants à ventilation assistée de 40 à 60 ; il faut augmenter cette valeur dans Evalexpo. Il faut modifier les intitulés des FPA poussières et gaz pour appareils filtrants (120 et 160 l/min) (indiquer pour « masque complet » et non pour « cagoule ou casque »).
- Les VLEP ont été mises à jour

- Il faudrait mieux expliquer dans le guide l'influence de la longueur de la zone de travail et de la longueur de la zone polluée.
- En cas de mélange de substances, il faut additionner les indices d'exposition individuels (approche INRS).

#### Modifications « complexes » :

- Ajout de l'exposition aux polluants dissous dans les eaux souterraines.
- Possibilité d'effectuer des calculs pour des substances ne disposant pas de VLEP réglementaires françaises (remplissage manuel à partir d'une base de données). Il est maintenant possible de choisir entre faire le calcul à partir de la base de données UPDS ou à partir d'une base de données personnelles.

**Rappel :** Evalexpo n'est qu'un outil d'aide à la décision. L'entreprise reste maître de ses choix de protection de salariés.

**Action CDH :** Contacter ITGA pour modifier les FPA + mise à jour du guide. Transmettre la nouvelle version d'Evalexpo aux adhérents dès réception.

### **3. Base de Données d'Exposition : relance de la collecte**

*Cf. diaporama en annexe*

La mesure des expositions des employés est obligatoire réglementairement (décret de 2009). L'objectif de la base de données UPDS est de collecter les mesures des adhérents pour en effectuer un traitement statistique et évaluer a priori le niveau d'exposition des salariés en fonction des types de chantiers.

Pour réaliser cette collecte, il existe deux options :

- Soit confier les mesures d'expositions à ITGA qui remplira directement la base de données UPDS. Il faut, pour que cela se mette en place, envoyer une autorisation de collecte des données à l'UPDS (les données transmises sont au préalable anonymisées par ITGA).
- Soit confier ces mesures à un autre laboratoire. Il faut alors que les adhérents remplissent eux-mêmes la base de données et la transmettent à l'UPDS.

Pour améliorer l'adhésion et le démarrage de cette démarche, il faudrait :

- Qu'ITGA intègre le formulaire d'autorisation dans ses offres de mesures d'exposition lorsqu'il s'agit d'un adhérent UPDS ;
- Ou, mieux, qu'ITGA dise dans ses offres aux adhérents UPDS que la BdD sera remplie par défaut avec les mesures effectuées, sauf avis contraire de la part de l'adhérent.
- Que cette autorisation déclenche automatiquement chez ITGA une procédure spécifique (et une fiche de prélèvement dédiée pour collecter toutes les informations nécessaires pour remplir la base de données) ;
- Que l'adhérent puisse contrôler a posteriori les saisies d'ITGA concernant le chantier et les concentrations mesurées dans les sols/gaz du sol... ;
- Pour les concentrations des substances dans les sols/gaz du sol, renseigner la valeur moyenne (ou la concentration la plus représentative).

## 4. Partenariat sur magazine Solscope : quelle prise en compte des contraintes HSE par le milieu des fondations spéciales/géotechnique ?

---

L'UPDS est maintenant parrain de Solscope (salon et revue). Pour rappel, Solscope organise un salon/colloque le 14 et 15 juin 2023 à Lyon. Ils publient également trois revues par an (avril, juin et novembre).

Dans le cadre de la rédaction de la revue d'avril 2023 qui contiendra un dossier dédié aux SSP de 15 à 25 pages, un appel à communications est prévu cet été. Il faut leur proposer des thèmes SSP. Les thèmes doivent être à cheval entre géotechnique/forage-sondages/fondations et SSP. Les sujets suivants pourraient leur être proposés :

- Apport des données géotechniques dans les études de pollution des sols/en prévision des travaux de dépollution ;
- Diversité des techniques de forages envisageables pour les prélèvements de sols ;
- Présentation de la méthodologie SSP ;
- REX sur les traitements d'eaux de rabattement ;
- Gestion HSE sur les chantiers SSP ;
- Techniques de traitement de pollution des sols importées des fondations spéciales.

**Action** : Boris transmet ces idées à SOLSCOPE avant le 22 juillet.

## 5. Accidentologie : Tour de table des REX des adhérents

---

Par manque de temps, un tour de table très rapide a été réalisé. Eléments remontés :

Incident : Percement de conduites de gaz GPL sur une station-service. Conduite en PeHD, pas signalée sur plans et matière quasi impossible à déceler. Vigilance car les tuyaux PE apparaissent linéaires sur les plans mais ne tirent pas droit en réalité.

Presqu'accident : plans erronés remis par la société ayant procédé au repérage des réseaux : les cuves étaient orientées à 90° par rapport aux plans !

Accident : Piqûre de guêpe qui a entraîné une opération de la main plus de 48h après l'accident. Il y a également régulièrement des cas de piqûre de tiques et des risques de morsure de serpent existent. Il faudrait mettre à disposition des aspi venin (jugé non nécessaire par les médecins d'entreprises) et des tire-tiques. Dorénavant l'adhérent procède à l'enregistrement des piqûres car cela peut d'avérer grave. L'adhérent met également en place une photothèque des endroits où les nids de guêpes se cachent (dans les bâches, dans les hayons de véhicules, sous les sacs, dans les têtes de piézos...)

**Action** : il est proposé que tous les adhérents fassent remonter à l'UPDS leurs photos de nids de guêpes dans des endroits insolites pour une mise en commun.

Accident : Fracture de la jambe due à une chute en descendant avec une échelle dans une cave (pied coincé dans un barreau). L'opérateur a voulu bien faire en vérifiant que son sondage n'était pas implanté au droit de la cuve enterrée (sujet non appréhendé dans la préparation de l'intervention de terrain) mais n'a pas fait d'évaluation de risque de dernière minute.

**Prochaine réunion : mardi 20 septembre en présentiel (10h-12h30)**